

**Décision n° 2022-077 du 9 mai 2022  
portant nomination du Référent Déontologue  
au sein de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du  
travail**

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,**

---

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-1, L. 1313-5, L. 1313-8 et R. 1313-18 ;

Vu l'article 28 bis de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu le décret du 3 juin 2019 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, M. Roger Genet ;

Vu la décision n°2019-03-088 du 29 mars 2019 du directeur général portant organisation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

**DECIDE :**

**Article 1.** – Madame Bérénice RENARD, directrice des affaires juridiques de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, est désignée en tant que Référent déontologue.

**Article 2.** – Madame Elise FERRÉ assurera la suppléance de Madame Bérénice RENARD en cas d'empêchement de cette dernière dans l'exercice de ses fonctions de Référent déontologue.

**Article 3.** – La Direction des ressources humaines est responsable de l'application de la présente décision.

**Article 4.** – La présente décision, qui abroge la décision n°2021-283 portant nomination du Référent déontologue par intérim, sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 9 mai 2022

Roger GENET